

«Être conscient que demain existera et que je peux agir sur lui est le propre de l'homme.»

Albert Jacquard,
généticien et essayiste

SOMMAIRE

Le développement durable en Seine-Saint-Denis	p. 6
Le chemin parcouru	p. 8
Le chemin à parcourir	p. 9
L'Agenda 21 aujourd'hui	p. 10
Les engagements du Département	p. 11
<i>Orientation 1 - Egalité et promotion sociale</i>	p. 12
<i>Orientation 2 - Un nouveau modèle urbain métropolitain</i>	p. 14
<i>Orientation 3 - Une gouvernance partagée, du local au global</i>	p. 16
<i>Orientation 4 - Développer l'éco-responsabilité de l'institution départementale</i>	p. 18



Stéphane Troussel
Président du Conseil général

Loin des effets de mode, le Département porte une vision du développement durable fondée sur les particularités de son territoire et ancrée dans la réalité de sa population. Au cœur de la métropole en construction, la Seine-Saint-Denis connaît actuellement de nombreuses évolutions, qui sont autant d'opportunités pour inventer un modèle de développement plus solidaire et plus écologique.

Pour y parvenir, il est indispensable que l'installation croissante d'entreprises profite pleinement aux habitants, et s'appuie sur nos atouts locaux, en particulier la jeunesse de notre population et sa diversité culturelle. Au-delà, le développement économique séquano-dionysien doit donner la priorité aux emplois durables et aux filières d'avenir, notamment dans le domaine de l'éco-industrie et de l'économie sociale et solidaire. Parallèlement, construire un cadre de vie de qualité pour tous implique des efforts en faveur d'une plus grande justice sociale mais également environnementale, dans le cadre d'un

dialogue continu entre acteurs locaux. Pour notre collectivité, l'objectif majeur du développement durable en Seine-Saint-Denis doit donc être la lutte contre les inégalités, d'aujourd'hui comme de demain, à travers à la fois un partage équitable des richesses et la préservation des ressources naturelles. Cet engagement est au cœur du projet du Département en faveur du développement durable, son Agenda 21. Depuis son adoption en 2008, ce projet a évolué pour réaffirmer le rôle de bouclier social du Département, et renforcer son action en faveur de l'accès à la formation et à l'emploi. Il continuera d'évoluer chaque année, notamment pour agir davantage sur les consommations d'énergie, et ce d'autant plus que notre territoire aura la chance d'accueillir, fin 2015, la 21ème conférence internationale sur les changements climatiques de l'ONU.

Je vous donne donc rendez-vous l'année prochaine pour aller encore plus loin sur la voie du développement durable séquano-dionysien.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

EN SEINE-SAINT-DENIS

un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social».

Si toutes les collectivités territoriales sont concernées, le Département fait partie de celles qui ont retenu le parti-pris le plus ambitieux : faire du développement durable le cadre stratégique de l'ensemble de son activité. Toutes ses politiques ont donc vocation à intégrer cet enjeu, dans les champs du social, de l'éducation, de la culture, du développement économique et de l'aménagement.

Ce choix du Département place le combat en faveur d'une plus grande justice sociale, économique et environnementale au cœur de son action.

Les défis à relever en Seine-Saint-Denis

La Seine-Saint-Denis est l'un des plus petits départements français en superficie mais sa situation au cœur de l'Ile-de-France, ses infrastructures et la diversité de sa population lui confèrent un potentiel exceptionnel.

Quatre défis prioritaires sont à relever sur ce territoire en pleine mutation, qui sont autant d'opportunités pour mettre en œuvre un développement plus écologique et solidaire :

- **lutter contre le cumul des inégalités sociales et environnementales**, le département étant le plus pauvre

Le développement durable

Le concept de « développement durable » a été forgé au XX^e siècle pour réagir face à la dégradation des milieux naturels et l'incapacité à éradiquer la pauvreté à l'échelle mondiale. Il vise à assurer « *la satisfaction des besoins élémentaires de tous et, pour chacun, la possibilité d'aspirer à une vie meilleure* » (Rapport Brundtland, Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU, 1987).

Relever ce défi implique de se mobiliser à toutes les échelles, celle des individus comme celle des institutions, en recherchant les complémentarités entre acteurs, publics comme privés. Chacun peut agir là où il se trouve !

Le rôle clé du Département

Depuis 2005, l'article 6 de la Charte de l'environnement, adossée à la Constitution, valorise le rôle particulier des acteurs publics : « *Les politiques publiques doivent promouvoir*



de la France hexagonale, mais aussi l'un de ceux dans lesquels la dégradation de la qualité de l'air, la pollution des sols et l'exposition au bruit sont les plus marquées ;

• **faciliter les déplacements, et ainsi l'accès à la formation, à l'emploi, à la culture et à tous les services publics**, notamment dans les quartiers les plus enclavés, à travers la création de liaisons pour faciliter la mobilité des habitants ;

• **faire profiter les habitants de l'installation croissante d'entreprises sur le territoire**, qui représente un nombre d'emplois considérables, particulièrement autour des trois pôles de Plaine Commune, Roissy et l'Est de Paris ;

• **donner à la jeunesse les perspectives et les leviers dont elle a besoin pour construire son avenir**, alors que 29% des Séquanodionysiens ont moins de 20 ans et que 4,6% des collégiens ont un retard de 2 ans ou plus à l'entrée en 6^e contre 1,6% en Ile-de-France.

Du concept au concret : comment agir en matière de développement durable ?

Du concept :
« *Penser global, agir local* » (R. Dubos, Nous n'avons qu'une Terre, 1972, rapport de base de la première

Conférence des Nations unies sur l'environnement)

... au concret :

La préservation de la nature est un enjeu qui dépasse les frontières administratives. Le Département apporte sa pierre à l'édifice, notamment en assurant la gestion de certains des quinze parcs et forêts de Seine-Saint-Denis classés « Natura 2000 » pour préserver 12 espèces d'oiseaux rares. De même, le Département considère qu'il est de son devoir d'apporter une contribution locale à la lutte d'envergure mondiale contre les changements climatiques et a élaboré en ce sens un Plan Climat Energie.

Du concept :

« *concilier le développement économique, la protection de l'environnement et l'équité sociale* » (Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU, Rapport Brundtland, 1987)

... au concret :

Le soutien qu'il apporte aux entreprises de Seine-Saint-Denis illustre bien la façon dont le Département contribue à la fois au développement économique de son territoire, à sa cohésion sociale et à la qualité de son environnement.

Une part non négligeable de ses aides est en effet mise au service de filières innovantes dans le domaine des éco-activités, à travers un appui à des projets comme la zone d'activités éco-pôle au Blanc-Mesnil ou la ZAC Éco-cité-canal de l'Ourcq à Bobigny qui a vocation à accueillir un parc d'activités dédié à la filière éco-industrie. Ce choix permet de faire de la transition

écologique une opportunité de lutter contre le chômage.

Du concept :

« *répondre aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* » (Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU, Rapport Brundtland, 1987)

... au concret :

La gestion par le Département de ses déchets témoigne de sa volonté d'être exemplaire concernant l'impact à long terme de son activité. Sa priorité est de ne pas laisser la responsabilité de leur gestion aux futures générations. Il cherche donc à produire moins de déchets et à les éliminer dès à présent dans le respect de l'environnement.

C'est pour cette raison qu'il fait partie des rares administrations à s'être lancées dans une démarche de tri des déchets qui privilégie le réemploi, le recyclage et la valorisation. En 2012, 330 ordinateurs ont ainsi été reconditionnés pour les agents du Département par un établissement qui permet à des personnes handicapées d'exercer une activité dans un milieu protégé.



LE CHEMIN PARCOURU



8

L'Agenda 21 départemental

Le terme d'Agenda 21 s'explique ainsi : « Agenda » est issu du latin et signifie « les choses à faire » et 21 renvoie au « XXI^e siècle ». Concrètement, un Agenda 21 est un programme visant à mettre en œuvre le développement durable dans les territoires.

Pour le Département, il est hors de question que certaines de ses actions ne s'inscrivent pas dans une logique de développement durable. Aussi, contrairement à beaucoup d'autres collectivités, l'ensemble de ses politiques sont intégrées dans l'Agenda 21. Ce parti-pris a fait de l'Agenda 21 la première expression par le Département de son ambition globale pour le territoire s'inscrivant dans une logique de développement durable. Il a ainsi permis de formaliser une vision d'ensemble des différentes politiques portées par la collectivité et d'encourager la transversalité.

L'exemplarité de cette démarche a été soulignée à travers sa reconnaissance en 2011 par le ministère en charge du Développement durable et sa labellisation en 2012 par les Rubans du développement durable.

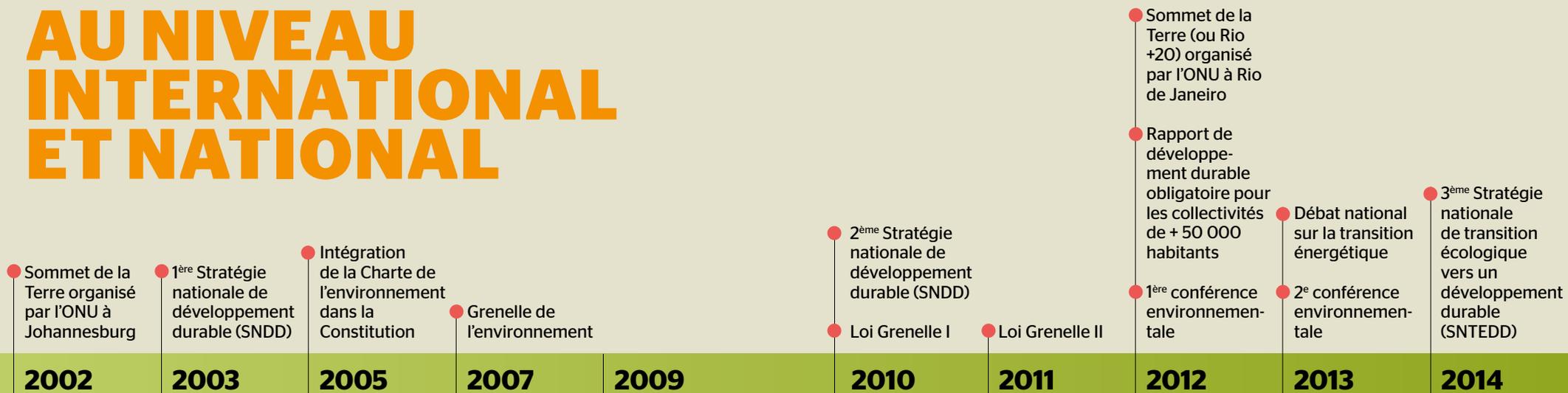


9

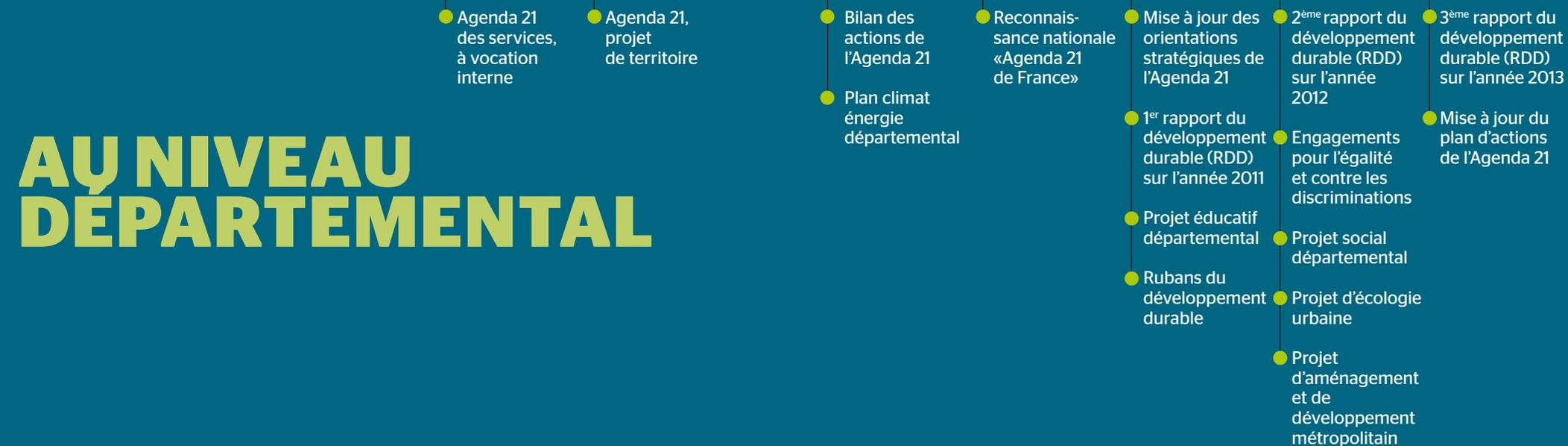
Des efforts à toutes les échelles

Les efforts que réalise le Département rejoignent les efforts fournis à toutes les échelles par les acteurs publics engagés en faveur du développement durable

AU NIVEAU INTERNATIONAL ET NATIONAL



AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL





LE CHEMIN À PARCOURIR

Un contexte qui soutient l'engagement de la collectivité

Aux échelles internationale et nationale, les problématiques écologiques se cumulent aux effets de la crise sociale et économique. Face à ces immenses défis, les collectivités sont de plus en plus considérées comme des acteurs incontournables de la solidarité et de la transition écologique. En témoignent le récent projet de Stratégie nationale de la transition écologique vers un développement durable 2014-2020 qui précise que la « multiplication des Agendas 21 locaux sera [...] un indicateur clé de la transition écologique des territoires vers le développement durable ».

Le Département a l'ambition de jouer pleinement son rôle et d'ouvrir la voie vers un développement plus écologique et plus solidaire en Seine-Saint-Denis.

La mise à jour concertée de l'Agenda 21 départemental

Un Agenda 21 est une démarche en constante évolution, qui doit être régulièrement ajustée en fonction de l'expérience acquise et de l'évolution du contexte d'intervention, sous la responsabilité du Président du Conseil général.

En Seine-Saint-Denis, la décision a été prise d'appuyer la mise à jour de l'Agenda 21 sur des projets stra-

tégiques, qui ont été adoptés entre 2010 et 2013 : un Plan climat énergie, un Projet éducatif départemental, un Projet social départemental, un Projet d'écologie urbaine, un Projet d'aménagement et de développement métropolitains, et enfin des Engagements pour l'égalité et contre les discriminations. Ces projets ont des périmètres et des vocations opérationnels différents mais l'élaboration de chacun d'entre eux a donné lieu à une concertation adaptée avec de très nombreux agents et partenaires.

Au-delà de ces temps de travail spécifiques à chacun des projets, la mise à jour de l'Agenda 21 a fait l'objet de plusieurs réunions de travail, en particulier pour associer les élus des collectivités de Seine-Saint-Denis en charge du développement durable, et pour mobiliser les réseaux internes de référents au sein de l'administration.

Enfin, le Département a organisé le concours « Ma Seine-Saint-Denis dans 21 ans » en 2012 pour inviter les enfants de 6 à 18 ans à exercer leur imagination et leur citoyenneté en exprimant leur Seine-Saint-Denis rêvée à l'avenir.

C'est à partir de l'ensemble de ces contributions que l'Agenda 21 départemental a été mis à jour. Un dispositif de suivi-évaluation permettra de poursuivre dans les années à venir l'adaptation de l'Agenda 21 aux projets et contexte d'intervention de la collectivité.



L'AGENDA 21

AUJOURD'HUI

Maison Edouard-Glissant

L'Agenda 21 est structuré en cinq volets aux fonctions complémentaires :

4 orientations stratégiques, mises à jour par le Conseil général en novembre 2012 pour affirmer les grands objectifs des politiques publiques du Département (Priorités) ;

- des projets de long terme élaborés et animés par le Département avec ses partenaires sur des problématiques considérées comme prioritaires pour assurer un développement durable de la Seine-Saint-Denis (Projets) ;

- des chantiers de recherche & développement pour faire progresser les modalités de mise en œuvre des politiques publiques propres au développement durable, en explorant notamment les champs de l'innovation, de la démocratie participative ou encore de l'équilibre territorial des politiques publiques (R&D) ;

- un dialogue avec les différents échelons territoriaux pour progresser avec l'ensemble des partenaires vers le développement durable, notamment à travers le réseau des référents des territoires de la Seine-Saint-Denis animé par le Département (Dialogue) ;

- une labellisation annuelle « Agenda 21 » de quelques actions pour encourager les initiatives innovantes et illustrer de façon concrète les engagements du Département en faveur du développement durable (Actions).



LES ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

ORIENTATION 1 ÉGALITÉ ET PROMOTION SOCIALE

La lutte contre les inégalités sociales constitue le socle du projet de développement durable de la Seine-Saint-Denis, terre d'accueil historique des ménages populaires au sein de la métropole.

Protéger et accompagner

PRIORITÉS

Réaffirmer les valeurs de l'intervention sociale : s'adresser à l'ensemble de la population, donner toute sa place à l'utilisateur et s'appuyer sur des partenariats

Accompagner les personnes vers l'autonomie tout au long de leur vie, notamment les plus démunies

PROJET SOCIAL

Compte tenu des besoins de sa population, dont près d'un quart vit sous le seuil de pauvreté, le Département a souhaité affirmer son rôle de chef de file de l'action sociale.

C'est à ce titre qu'il a élaboré son Projet social en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés - acteurs publics, réseau associatif local, habitants, etc.

Ce Projet départemental se décline progressivement en Projets

sociaux de territoire pour mettre en cohérence l'action des différents partenaires à l'échelle de chaque commune.

Action 1. Le Département et la CAF 93 élabore en 2014 un **Schéma départemental de services aux familles** visant l'égalité d'accès aux modes d'accueil du jeune enfant et couvrant le champ de la parentalité. Il sera mis en œuvre jusqu'en 2017.

Action 4. En Seine-Saint-Denis, les taux de mortalité périnatale et infantile sont élevés. Pour **lutter contre cette inégalité de santé**, le Département réalise en 2014 une étude sur le nombre de femmes sans sécurité sociale lors de leur suivi de grossesse en protection maternelle et infantile destinée à identifier les meilleures solutions.



le Département favorise les emplois d'insertion

Ouvrir les possibles dans la métropole

PRIORITÉS

Promouvoir la réussite pour tous

Rapprocher le social et l'économique

PROJET ÉDUCATIF

Aux côtés de l'Éducation nationale, le Conseil général a fait de l'éducation une priorité afin de répondre aux besoins du tiers de sa population qui est âgée de moins de 20 ans. En complément de son Plan exceptionnel d'investissement pour la construction et la réhabilitation de collèges, il s'est doté d'un Projet éducatif.

Ce projet vise à rendre lisibles et cohérentes les démarches éducatives mises en œuvre pour les adolescents de 11 à 16 ans, sur l'ensemble de leurs temps de vie, scolaires et non scolaires, dans les domaines de la culture, du sport, de l'écologie, de la santé ou encore de la sécurité routière.

Action 7. Parce qu'il a la conviction qu'il est possible d'allier activités économiques, préoccupations sociales et respect de l'environnement, le Département met en place en 2014, pour la 3ème année consécutive, un appel à projets pour soutenir le **développement de l'économie sociale et solidaire.**

S'engager contre toutes les discriminations et pour l'égalité des chances

PRIORITÉS

Valoriser l'image de la Seine-Saint-Denis, lutter contre les préjugés et agir pour la mixité dans tous les secteurs

Lutter contre les barrières à l'accès aux services, au marché du travail, à la culture, au sport et aux loisirs

PROJET : L'ACCÈS À L'EMPLOI

Avec le taux d'emploi des 15-64 ans le plus faible d'Ile-de-France, la Seine-Saint-Denis est tenue de relever le défi en intervenant à la fois sur la formation, l'insertion professionnelle, la création d'entreprises, la valorisation de la diversité..

Les Engagements pour l'égalité et contre les discriminations qu'a adoptés le Département en 2013 visent ainsi à faciliter l'accès à l'emploi et à lutter contre les préjugés. Un Forum annuel de l'emploi public a été mis en place en juin 2013 et une convention a été signée avec Mozaïc RH, cabinet de recrutement spécialisé dans la promotion de l'égalité des chances et de la diversité.

Action 13. L'augmentation du chômage rend plus sensible le décalage sur certains territoires entre le développement économique et le développement social. Pour accroître la contribution des entreprises au **développement**

de l'emploi local, le Département leur propose d'adhérer à des engagements communs, formalisés dans une Charte Seine-Saint-Denis Egalité.

Action 14. De nombreux élèves rencontrent des difficultés pour accéder à des offres de stage diverses et variées, malgré l'existence d'un bassin d'activités économiques conséquent. Pour faire changer cette situation, le Département finalise en 2014 la mise en place de deux plateformes numériques permettant à des collégiens et à des étudiants d'accéder et de postuler à des **offres de stages proposées par les acteurs économiques du territoire.**

ORIENTATION 2

UN NOUVEAU MODÈLE URBAIN MÉTROPOLITAIN

En matière de logement, de transport et d'aménagement du territoire, le Département fait le pari de concilier les impératifs de bien-être, de cohésion sociale et urbaine, de développement économique et de préservation de l'environnement.



La ville au quotidien, équilibrée et agréable

PRIORITÉS

Garantir des fonctions et services urbains de qualité sur l'ensemble du territoire

Encourager le renouvellement urbain et reconquérir les espaces publics

Promouvoir une nature proche et accessible

Action 21. Avec son **Plan de prévention du bruit** dans l'environnement, le Département s'est engagé à mettre en œuvre des opérations de traitement acoustique de façades sur des zones d'actions prioritaires. Pour l'année 2014, 200 logements devraient ainsi être traités dans le cadre d'une opération antibruit.

Action 25. Le **parc départemental de la Bergère**, idéalement situé à Bobigny en bordure du canal, mais vieillissant, doit être **repensé dans son ensemble**, en tenant compte des projets en cours sur le territoire. Cette réflexion sera menée en 2014, dans la perspective de faire du parc un espace plus ouvert sur la ville et proposant un bon équipement d'activités de plein air et de loisirs.

R&D

En 2013, le Département a engagé une réflexion sur l'équilibre territorial de ses politiques publiques afin de mieux prendre en compte les spécificités des territoires sur lesquels il intervient et ainsi contribuer à la réduction des inégalités. En 2014, une étude sera réalisée pour identifier les principaux besoins de rééquilibrage en ce qui concerne les politiques sociales.

La ville métropolitaine, attractive, rayonnante et solidaire

PRIORITÉS

Affirmer le rôle de la Seine-Saint-Denis dans la métropole en construction, notamment en matière de développement économique, d'habitat et de transport

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Projet d'aménagement et de développement durable adopté en 2013 par le Département définit et priorise les grands enjeux d'aménagement pour la Seine-Saint-Denis dans le contexte de construction de la métropole. Il mesure la capacité du territoire à bénéficier des retombées de la métropolisation plutôt qu'à subir les effets.

Action 27. Dans le contexte métropolitain, l'innovation joue un rôle majeur pour l'installation d'entreprises et la croissance de leur compétitivité. Le Département a souhaité approfondir son engagement déjà ancien en faveur de l'innovation en mettant en place un dispositif de **financement pour l'amorçage de projets innovants en 2014.**

Action 30. La création de la métropole interroge la répartition des compétences en matière d'habitat. Le Département participe à la réflexion et élabore à cet effet un Document d'orientation pour l'habitat en Seine-Saint-Denis (DOHA 93). Ce document présentera la vision départementale des objectifs à suivre, notamment la nécessité de mettre en place des **dispositifs de solidarité entre territoires franciliens.**



ORIENTATION 3

UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE, DU LOCAL AU GLOBAL

Le Département revendique le choix d'une gouvernance partagée, en interne comme en externe, pour l'élaboration et la mise en œuvre de ses politiques publiques. Ses priorités : une démocratie participative respectueuse de la parole de chacun et des partenariats solides ancrés dans la métropole.

La ville durable, sobriété et harmonieuse

PRIORITÉS

Poursuivre la transition vers une ville intense et peu consommatrice en ressources naturelles

Faire de l'écologie urbaine un levier d'innovation et de développement

Action 32. Les atlas des paysages départementaux sont des outils de références pour de nombreux territoires, notamment pour la définition des grands projets urbains. La Seine-Saint-Denis est le seul département d'Ile-de-France qui n'en possède pas, aussi le Département lance en 2014 son élaboration. Il fait le choix atypique de s'appuyer sur un organisme de recherche rattaché au CNRS, le Laboratoire d'Architecture et d'Anthropologie, pour prendre en compte les perceptions des paysages qu'ont les habitants et usagers

PLAN CLIMAT ENERGIE

Le Plan climat énergie départemental cherche à traduire localement les objectifs internationaux sur les changements climatiques et à adapter le territoire aux impacts à venir. Il vise aussi l'amélioration de la santé des habitants, la réduction des inégalités environnementales et sociales et l'emploi local. Le Département cherche en particulier à agir sur les bâtiments pour prévenir les risques de précarité énergétique, sur les déplacements et sur les comportements de consommation.

Le Département a également adopté un Projet d'écologie urbaine pour renforcer son action visant à rapprocher les enjeux de vie en ville des enjeux écologiques (préservation des ressources naturelles, lutte contre les pollutions, gestion des risques, changement climatique...).



Faire vivre le dialogue territorial et la démocratie en Seine-Saint-Denis, en particulier autour des enjeux du développement durable

PRIORITÉS

Dialoguer avec les territoires dans le cadre de coopérations de niveau départemental

Ecouter et associer la population aux politiques publiques

DIALOGUES ENTRE ACTEURS PUBLICS

Le Département a développé sa coopération avec les Villes et Intercommunalités de Seine-Saint-Denis. Il a notamment élaboré un projet fédérateur en faveur du développement durable sur les territoires centraux

traversés par la RN3 et le canal de l'Ourcq, riches de potentialités. L'alliance « Ourcq en mouvement » vise à contribuer à leur développement en favorisant la complémentarité des projets engagés par les quatorze communes et les deux intercommunalités concernées.

Enfin, le Département anime un réseau des responsables techniques des démarches de développement durable initiés par les communes et intercommunalités de Seine-Saint-Denis. Ses objectifs sont le partage d'expériences et d'informations. Il se réunit à 4 quatre reprises chaque année, sur des sujets variés, comme la démocratie participative, l'agriculture urbaine ou encore le lien entre santé et développement durable.

R&D : LE RÔLE DES USAGERS ET DES HABITANTS DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

Le Département expérimente depuis de nombreuses années différentes modalités d'échanges avec les habitants et usagers de ses services :



des instances pérennes comme le Conseil général des collégiens renouvelé en 2013 ou les Conseils d'établissement des crèches, des temps d'échanges ponctuels à l'image des groupes de travail organisés pour l'élaboration de certains schémas et projets (personnes âgées, personnes handicapées, Projet social...) ou encore des conférences territoriales d'insertion, des enquêtes et le recueil d'avis spontanés sous la forme par exemple d'enquêtes de satisfaction réalisées auprès des visiteurs des parcs... Pour aller plus loin encore, plusieurs pistes sont explorées en 2014, comme favoriser les échanges d'expériences entre agents et produire un guide interne ainsi qu'une charte sur la concertation.

Peser dans la gouvernance pour une métropole plus solidaire et une organisation institutionnelle plus à l'écoute des territoires

PRIORITÉS

Se battre, aux côtés d'autres collectivités, pour une gouvernance à même de mettre la solidarité au cœur du projet métropolitain

DIALOGUE

Le Département noue des partenariats actifs avec la Région Ile-de-France, Paris et les autres collectivités franciliennes, notamment via Paris Métropole et la signature de conventions bilatérales. Il défend également sa position relative à la métropole parisienne à l'échelle nationale.

La collectivité participe aussi au réseau francilien d'échanges entre collectivités lié au développement durable, le TEDDIF (Territoires, Environnement et Développement Durable en Île-de-France).

Un Département ouvert sur l'Europe et sur le monde

PRIORITÉS

Mener des actions de solidarité internationale et de coopération au niveau européen sur la base des principes du développement durable

Action 36. La Seine-Saint-Denis est, après Paris, le département français qui compte le plus grand nombre d'associations de solidarité internationale et d'organisations de solidarité issues des migrations. De plus, 35 de ses 40 villes mènent des

actions à l'international. Pour recenser et suivre toutes ces actions, le Département met en place un **Observatoire départemental des pratiques de solidarité internationale**. Il est le premier territoire francilien à se lancer dans une telle démarche d'observation et de diagnostic. Celle-ci permettra aux décideurs, bailleurs et ONG de disposer de données objectives pour améliorer la qualité de l'action publique dans ce domaine et aux porteurs de projets de structurer et renforcer leur parole

ORIENTATION 4

DÉVELOPPER L'ÉCO-RESPONSABILITÉ DE L'INSTITUTION DÉPARTEMENTALE

Avec plus de 8000 agents départementaux et un budget de près de 2 milliards d'euros, le Département vise l'exemplarité.

Le Département se fixe des priorités pour atteindre l'exemplarité dans son fonctionnement et sa façon de consommer.

Favoriser les bonnes pratiques des agents

PRIORITÉS

Sensibiliser et mobiliser les équipes

Renouveler les approches et les outils à leur service

Action 39. Un Plan de déplacements

est mis en œuvre depuis 2005 pour inciter les agents à privilégier des modes alternatifs à la voiture individuelle, plus respectueux de l'environnement. L'ensemble des mesures ainsi élaborées ont été conçues en concertation : vélos de service, système de covoiturage, mise à disposition de tickets de transport en commun, sensibilisation des agents... Cette démarche s'accompagne de rationalisation et de verdissement de la flotte de véhicule, avec

notamment l'achat de voitures électriques.

Concevoir et gérer un patrimoine durablement

PRIORITÉS

Intégrer des exigences de développement durable dans les opérations de construction

Rationaliser l'entretien et la maintenance des bâtiments

Réduire la consommation d'énergie et d'eau et améliorer la qualité de l'air intérieur

Intégrer l'ergonomie dans la conception et l'aménagement des bâtiments

Action 45. Le Département de la Seine-Saint-Denis intègre des préconisations ergonomiques pour améliorer la qualité d'usage des bâtiments qu'il gère ou construit, tant du point de vue de l'accueil des



citoyens que du point de vue des conditions de travail des agents.

Améliorer la qualité du service public avec le projet d'administration

PRIORITÉS

Renforcer le pilotage stratégique des politiques départementales

Améliorer la relation à l'utilisateur pour offrir un service public innovant, cohérent et efficace

Accompagner les agents dans leurs parcours et leur quotidien

Mieux coordonner pour mieux travailler ensemble

Associer pour co-construire une politique de territoire

Action 46. Le Département de la Seine-Saint-Denis est fortement engagé dans la promotion de la diversité et souhaite faire preuve d'exemplarité en tant qu'employeur. C'est dans cette perspective qu'il prépare sa

candidature au **Label Diversité délivré par AFNOR Certification.**

Cet outil vise à intégrer dans la gestion des ressources humaines davantage de mesures permettant la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité de traitement.

Le Département, acheteur et financeur responsable

PRIORITÉS

Développer les clauses de développement durable dans la commande publique

Renforcer l'exemplarité du Département dans les événements qu'il organise et soutient

Action 50. Une charte de l'événement éco-responsable a été élaborée par le Département à l'intention de ses agents en charge de l'organisation d'initiatives accueillant du public. Son objectif est de réduire l'empreinte écologique des événements organisés par les directions départementales et de sensibiliser à l'éco-responsabilité.



Pour plus d'informations et pour répondre à vos interrogations,
contacter le Service du développement territorial et de la modernisation
au sein de la Direction de la stratégie, de l'organisation
et de l'évaluation du Département de la Seine-Saint-Denis.
jchaboche@cg93.fr

Coordination de la rédaction :
Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation
Conception et réalisation de la maquette :
Direction de la communication